



## Résiliation bail 3ans en cas de vente

-----  
Par Amande83

Bonjour,

Nous avons signé avec une nouvelle locataire un bail de 3ans pour un studio vide il y a 6mois , aujourd'hui nous souhaiterions vendre l'appartement,pouvons nous rompre le bail avec la locataire ou a t'elle le droit de rester jusqu'à la fin du bail? Merci pour vos retours

-----  
Par Henriri

Hello !

Des éléments réponse ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F929/personnalisation/resultat?lang=&quest0=0&quest=]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F929/personnalisation/resultat?lang=&quest0=0&quest=[url]

A+

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous ne pouvez donner congé pour vendre que pour la fin du bail de 3 ans, à condition de le notifier au moins 6 mois avant l'échéance.

Toutefois d'ici là vous pouvez négocier avec le locataire en place soit son départ anticipé contre indemnisation "motivante" (mais il peut refuser) ou encore lui proposer d'acheter "à un prix attractif" (mais il peut refuser).

Vous pouvez aussi vendre occupé à un investisseur.